ESOP

Employee Share Ownership Plan

Du 27 février au 13 Mars 2025, profitez de l'opportunité d'investir dans Airbus !

Investissez en actions Airbus au prix du marché > Et recevez des actions supplémentaires

POURQUOI ? Investissez en actions Airbus

Vous croyez au futur d'Airbus et vous voulez investir dans notre entreprise ? Saisissez l'opportunité de souscrire à l'ESOP et bénéficiez de conditions avantageuses comme décrites ci-dessous.

QUOI ? Grille de souscription 2025

Si vous participez à l'offre proposée dans le cadre du PEG, votre investissement sera réalisé par l'intermédiaire du FCPE ESOP Airbus Relais 2025. Après la réalisation de l'offre, ce FCPE fusionnera avec le FCPE ESOP Airbus (veuillez consulter le supplément local pour toutes les précisions concernant vos avoirs du PEG constitués à l'occasion de l'offre ESOP).

La liste des fonds disponibles au sein du PEG est la suivante : FCPE PEG Airbus Monétaire, FCPE PEG Airbus Diversifié ESG, FCPE PEG Airbus Développement Durable et Solidaire, FCPE PEG Airbus Actions ESG, FCPE PEG Airbus Protect 90, FCPE PEG Airbus Obligations EURO Solidaire.

En dehors du PEG, vos actions seront détenues en direct.

Vous avez le choix entre 9 lots, chaque lot consistant en l'achat d'un nombre d'actions **avec le bénéfice** d'un nombre d'actions offertes.

Lot	Nombre d'actions acquises avec l'apport personnel du salarié	Nombre d'actions offertes par Airbus	Nombre total d'actions acquises dans l'offre
1	3	2	5
2	6	4	10
3	9	6	15
4	18	12	30
5	30	20	50
6	42	28	70
7	54	36	90
8	72	48	120
9	99	66	165

Vous pouvez opter pour un lot d'actions proposé. Pendant la période de souscription, vous pouvez modifier ou annuler à tout moment l'option choisie. Au terme de cette période, seule votre dernière souscription enregistrée dans l'outil de souscription sera prise en compte.

Veuillez noter que si vous souscrivez dans le cadre du PEG, le nombre d'actions offertes pouvant être investies dans le PEG est plafonné.

En outre, dans le cas d'une sursouscription, le nombre final d'actions attribuées pourra être réduit. Les souscriptions des participants seront alors ajustées proportionnellement au niveau de sursouscription, tout en garantissant que le taux d'abondement initial afférent à chaque lot d'actions ne soit pas diminué.

QUI ? Critère d'éligibilité

- Être salarié d'une entité dont Airbus détient plus de 50 % du capital (ou listée dans le Supplément Pays) et être enregistré dans la base de données des employés Airbus.
- Être employé par Airbus au **31 décembre 2024** et le rester jusqu'à la livraison des actions le **1 avril 2025**, dans un pays participant au programme ESOP où l'offre est légalement déployée.

Si vous êtes âgé de moins de 18 ans, le formulaire à compléter et signer est disponible sur le site de souscription.

QUAND ? Période de souscription

Du 27 février, 08h00 (CET) au 13 mars 2025, 17h30 (CET).

Selon les conditions du plan, vous devez conserver votre investissement en actions Airbus, détenues en direct ou dans un FCPE si vous avez chosi la Formule PEG, au moins 3 ans (jusqu'au 1 avril 2028). En outre, dans le cadre du PEG, vos avoirs seront bloqués pendant 5 ans dans le plan (jusqu'au 31 mai 2030). Pour connaître les cas de déblocage anticipé applicables, veuillez vous référer au supplément pays.

COMMENT ? Vos 2 possibilités d'investir en actions

Enregistrez-vous pour souscrire sur **www.esop.airbus.com**. Contactez le centre d'appel multilingue si vous n'avez pas accès à l'application web.

France : 0805 980 327
Royaume-Uni : 0800 026 0233
Allemagne : 0800 627 0982
Espagne : 800 000 114
Autres pays : +33 557 925889

Horaires du centre d'appels :
Du 27 février au 12 mars 2025 :
du lundi au vendredi, de 8h00 à 20h00 (CET)
Le 13 mars 2025 :
de 08h00 à 17h30 (CET)

VEUILLEZ VOUS MUNIR DE VOTRE IDENTIFIANT AIRBUS (EMPL-ID), indiqué sur votre bulletin de salaire ou disponible auprès de votre service RH local.

Pour souscrire, vous devrez enregistrer en ligne vos informations personnelles, qui sont nécessaires pour procéder à la livraison des actions.

NOTE : Si vous vous connectez depuis votre ordinateur professionnel, vous serez connecté automatiquement, sans aucune autre demande d'information.

Impact de l'évolution du cours de l'action sur votre investissement*

Évolution du cours de l'action

Les actions sont cotées dans plusieurs bourses sous le nom Airbus (et sous le symbole boursier AIR).

Dans l'offre PEG, vous investissez en actions au prix déterminé par le Conseil d'administration d'Airbus sur la base de la moyenne des 20 cours de bourse précédent le 19 février 2025.

Dans l'offre hors PEG, le prix de souscription est déterminé par le Conseil d'administration sur la base du cours de clôture de l'action Airbus à la bourse de Paris le 19 février 2025. En cas de baisse du cours de l'action après le 20 février, si le cours de l'action à la veille de la livraison des actions est en dessous du prix de souscription ESOP 2025, alors le prix de souscription considéré sera le cours de fermeture de l'action Airbus du 31 mars 2025.

Les performances passées ne présagent pas des performances futures.

IMPORTANT : L'évolution du cours des actions en bourse est imprévisible. N'oubliez pas que le prix des actions Airbus peut monter ou descendre. La décision d'investir ou non dans des actions vous appartient.

Exemple d'évolution du prix de l'action entre le 19 février et le 31 mars, basé sur le deuxième lot d'actions: **6 actions + 4 actions supplémentaires**

	Prix de souscription (fixé le 19/02/25)	Cours de l'action le 31/03/2025*	Total payé par le salarié*	Valeur totale des actions qui seront attribuées le 01/04/2025*
Scénario 1 : augmentation du prix de l'action de 10 % ↑	150	165	900	1650
Scénario 2 : Prix de l'action constant ↔	150	150	900	1500
Scénario 3 : baisse du prix de l'action de 10 % ↓	150	135	810	1350

* Ces valeurs ne sont utilisées qu'à titre d'illustration et ne sont pas destinées à prédire la valeur de marché de l'action Airbus.
** Rappelez-vous que les charges sociales et/ou impôts viendront en supplément.

Votre responsabilité concernant le paiement de l'investissement

Quand vous confirmez la souscription, vous vous engagez à payer le montant total de votre achat ainsi que les cotisations sociales et/ou impôts éventuels en **3 mensualités maximum via prélèvement sur votre paie**.

Votre souscription doit être réglée à la fin du troisième mois de déduction sur salaire **sans aucun reliquat**.

Si ce n'est pas le cas, Airbus se réserve le droit de prendre des mesures appropriées, telle que **limiter votre montant d'investissement** dans le cadre d'une offre future.

Les modalités et délais de paiement pouvant varier selon les pays, merci de vous référer **impérativement** à votre Supplément Pays applicable.

Vous y trouverez également les spécificités réglementaires locales et les règles fiscales applicables dans le cadre de votre souscription ESOP.

46 pays/régions concernés

Cette brochure est fournie exclusivement à titre d'information et ne se substitue en aucun cas aux modalités du plan ESOP 2025.
© AIRBUS SAS 2025. All rights reserved. Concept design by Baudisch Design.

AIRBUS